



Procès-verbal - Séance du Conseil Communal de Bottens

20 juin 2022 à 19h00

Présidence : Mme Annelise Graber

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mai 2022.
2. Communications du bureau du Conseil Communal.
3. Communications de la Municipalité.
4. Préavis N° 2022-04 relatif aux comptes de fonctionnement 2021.
- *Commission de gestion*
5. Préavis N° 2022-05 relatif au rapport de gestion 2021.
- *Commission de gestion*
6. Elections statutaires
7. Propositions individuelles et divers.

Madame la Présidente

Salue la Municipalité in corpore, M. Nicolas Salis, Secrétaire municipal et Mme Isabelle Lavenex, boursière.

Appel

Excusés : Kevin Binggeli, Charlotte Panchaud, Frédéric Riva, Françoise Wyler et François Zürcher.

10 Absent : Alexandre Vulliamy

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente déclare la séance ouverte et invoque la bénédiction divine sur nos travaux.

Ordre du jour

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mai 2022

Monsieur Sébastien Bailly

20 Explique que concernant le miroir installé à l'angle du chemin de la Maréchaussée, sa première intention était bien de déposer une interpellation mais qu'il s'est ravisé au dernier moment et que son intervention n'a pas été traitée en tant que telle. Demande de modifier « Dépose son intervention via une interpellation écrite » en « Dépose son intervention sous forme de questions écrites » à la page 10, ligne 330.

Monsieur Gionata Rizzi

Explique que M. Jaquier, lors de sa communication sur le défibrillateur, a indiqué que « 19 personnes ont suivi la formation d'initiation au massage cardiaque proposée par la commune » au lieu de « 19 personnes ont suivi la formation de first responder proposée par la commune », à la page 3, ligne 84.

Vote

- 30
- Oui : 35
 - Non : 0
 - Abstentions : 2

Le procès-verbal de la séance du 16 mai 2022 tel que modifié est accepté.

2. Communications du bureau du Conseil Communal

Madame la Présidente

Rend hommage à M. Claude Diday qui nous a quittés le 2 juin 2022.

Demande aux personnes intéressées de rendre le formulaire « je donne mon accord pour recevoir convocation et annexes par courriel à partir de la séance du 3 octobre 2022 » à Mme Kalbfuss.

Rappelle qu'à l'issue de la séance aura lieu le traditionnel repas du Conseil au restaurant Li Garden.

40

3. Communications de la Municipalité

Monsieur le Syndic

Présente Mme Isabelle Lavenex, boursière à 45% depuis le 1^{er} juin 2022. Explique qu'elle a occupé pendant près de 5 ans le poste de boursière à Arnex-sur-Orbe. Indique que M. Nicolas Salis défendra les comptes 2021 ce soir puisque c'est lui qui les a suivis.

50 Annonce que le cautionnement de l'Association intercommunale STEP Echallens Talent (ASET) pour Bottens se monte à CHF 3'867'000.-. Explique que les cautionnements de l'ASET et de L'Association Intercommunale d'Amenée d'eau Echallens et environs (AIAE), d'un montant de CHF 565'168.-, ne rentrent pas dans le plafond d'endettement de la commune. Renseignements pris auprès de différents services du Canton, il n'est ni nécessaire et ni obligatoire d'intégrer les sommes relatives à ces cautionnements à notre plafond d'endettement. De plus, comme le Conseil communal a accepté l'adhésion de la commune à ces associations, nous sommes maintenant dans l'obligation d'accepter les conditions nécessaires à leur bon fonctionnement.

Précise que si nous devons augmenter notre plafond d'endettement, cela ne pourrait pas se faire devant le Conseil communal mais devant le Conseil d'Etat. Toute modification du plafond d'endettement en cours de législature doit être acceptée par le conseil d'Etat et n'est plus de la compétence du Conseil communal.

Monsieur Christian Jaquier

60 Explique qu'un radar mobile a été posé à la Route de Froideville le 2 mai 2022 11h15-12h30 et le 16 mai 2022 13h55-16h15. Il y a eu 511 véhicules contrôlés et 18 conducteurs dénoncés. Indique que le taux d'infractions du canton de Vaud est de 3.88% et de Bottens 3.52%.

Explique que le refuge et l'abri à grillades ont été traités contre les insectes qui rongent le bois. Ce travail a duré 4 jours. Il a été constaté que les billes de la base sont touchées par la pourriture. Le fustier est venu sur place et a effectué un brossage vigoureux de ces pièces et les a traitées. Deux pièces étaient beaucoup trop abîmées et ont dû être changées. Il s'agit d'un travail de haute précision effectué à la tronçonneuse. Des drains ont été mis en place. Un sac coupe-vent a été posé pour la descente de chéneaux côté nord ainsi qu'une chambre de visite. Un géomètre est venu faire les relevés des canalisations afin que les maçons puissent refermer et poser les dalles existantes.

70 Annonce que la Municipalité a décidé d'offrir notre motopompe, qui dormait depuis 2012 dans le local du feu et qui était trop âgée pour reprendre du service, à la caserne des bombeiros de OLEIROS au Portugal. Il s'agit de sapeurs-pompiers volontaires.

Madame Carine Delpierre

Annonce que le nécessaire est fait au sein de la commune concernant le plan canicule.

Madame Patricia Riva

Explique que le décanteur primaire de la STEP a été vidé. Il semble que ce traitement de choc lui ait fait du bien et pour l'instant il n'y a plus lieu de s'inquiéter.

80 Annonce que pour donner suite à la question de M. David Bailly lors du dernier Conseil, une demande a été faite à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) pour savoir s'ils entrent en matière pour la réfection de l'Arzilier. En effet, cette route a souffert d'une usure anormale avec les travaux de la RC 501. À ce jour la DGMR n'a pas encore donné de réponse.

4. Préavis N° 2022-04 relatif aux comptes de fonctionnement 2021

Monsieur Nicolas Fontaine

Lit la conclusion du rapport de la Commission de gestion.

Madame la Présidente

Rappelle que seuls les comptes sont soumis au vote.

Monsieur François Allaz

90 Demande à la Municipalité d'ajouter le plan d'investissement aux comptes pour les prochaines années selon l'art. 22 du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom).

Monsieur le Syndic

Répond qu'au dos de la feuille « comptes d'investissement » il y a la liste des comptes. Prend note de la rendre plus lisible et compréhensible pour le prochain rapport.

Jean-François Métraux

Demande comment se présente notre marge d'autofinancement pour cette année et l'année prochaine.

Monsieur Nicolas Salis

100 Répond que comme indiqué au point 1 du préavis, la plupart des différences entre le budget et les comptes finaux ne sont pas maîtrisables par la Municipalité. Ces charges et produits ont un impact sur la marge d'autofinancement. La marge d'autofinancement 2021 a largement profité du surplus péréquatif. Les revenus péréquatifs ont largement augmenté grâce à la commune de Morges. Il y a aussi eu un apport important sur les impôts perçus par la commune.

Jean-François Métraux

Répond que des différences pareilles sont difficiles à accepter à long terme pour mener à bien les affaires de la commune. Espère qu'il y aura une meilleure communication entre les autorités cantonales et les autorités communales pour l'année prochaine.

Monsieur le Syndic

110 Explique que des outils peuvent permettre de voir certains signes afin de savoir de quel côté nous allons mais cela reste tout de même assez flou.

Monsieur Nicolas Salis

Explique que la péréquation dépend de la situation de chacune des 300 communes. Il est difficile de savoir comment cela se passe chez les 299 autres pour pouvoir faire une projection. En 2021, la commune de Morges a profité d'un rattrapage d'impôts sur un certain nombre d'années qui se chiffre en millions, ce qui a fait exploser sa charge péréquative et fait baisser la nôtre, respectivement augmenter nos produits. Il s'agit d'un aspect unique et nous ne pouvons pas nous attendre à une aussi belle année péréquative en 2022. Il s'agit d'un élément que nous pouvons avancer mais il n'y a pas de garantie.

120 *Monsieur Lucien Ecoffey*

Constate une augmentation de CHF 10'000.- au compte 1001.300 « jetons de présence + indemnités du bureau du Conseil communal » et que cela correspond environ à 2 points d'impôt. La remarque indique qu'il y a eu une augmentation du nombre d'heures du bureau en lien avec le changement de législature. Cela représente 331 heures soit près de 2 mois de travail pour une personne à 100%. Souhaite savoir quels sont ces travaux supplémentaires liés à la nouvelle législature qui ont nécessité 2 mois de travail à 100%.

Madame Annelise Graber

130 Répond avoir constaté des augmentations de frais liés à l'équipement de la salle polyvalente pour pouvoir y tenir les séances du Conseil communal. M. Sébastien Bailly avait décidé de rémunérer les personnes présentes lors de séances d'informations concernant la nouvelle législature. Ajoute qu'elle apportera une réponse plus détaillée lors du prochain Conseil.

Monsieur Sébastien Bailly

140 Ajoute que toutes ces heures ne concernent pas uniquement la mise en place de la nouvelle législature. La mise en place du système d'information pour les citoyens a nécessité quelques heures mais on peut peut-être trouver une explication dans les diverses élections cantonales et fédérales. Il faudrait creuser en posant des chiffres sur la feuille. Il y a aussi eu pas mal d'ajustements dans le calcul des heures en corrigeant des choses qui étaient sous-comptées. Ce qui fait qu'aujourd'hui il y a un surcoût pour le conseil communal. Selon le règlement et les décisions prises par le Conseil communal et les travaux auxquels il a participé pour les rémunérations des heures, il peut affirmer que toutes les heures payées étaient dues. Tout investissement pour la collectivité mérite rétribution.

Monsieur Lucien Ecoffey

Précise qu'il ne remet pas en question le travail indispensable du bureau. Nous parlons de CHF 10'000.- supplémentaires. Ce qui représente 331 heures, divisées par membre du bureau en comptant les scrutateurs et les suppléants, nous arrivons à 1 semaine de travail par personne. Le travail de mise en place du système d'information pour les citoyens et la mise sous pli représente grand maximum 15 heures par personne. Ne dit pas que c'est illégitime, loin de lui cette idée. Demande simplement quels sont les travaux qui coûtent CHF 10'000.- supplémentaires.

Madame la Présidente

Indique qu'une réponse sera apportée lors du prochain Conseil.

150 *Monsieur David Bailly*

Constate au compte 4600.318.01 qu'il y a eu une facture d'acompte pour les frais de l'ASET imprévue lors de l'établissement du budget. Se demande s'il ne faudrait pas créer un compte dès l'année prochaine comme le 5200.352 pour l'ASIRE.

Remarque dans le rapport de gestion, page 12, dernière ligne du paragraphe concernant la taxe déchets de base, « assez logiquement, le taux de couverture global s'approche à nouveau des 100%, ce qui constitue une excellente nouvelle ». D'après lui, en lisant cette phrase, cette taxe est correcte, alors qu'en regardant le compte 4500.481 on voit que nous sommes allés chercher CHF 27'409.40 dans les réserves. La Commission de gestion a relevé ce point à la page 4, point 7.2 de son rapport. Demande s'il faut s'attendre à une augmentation des taxes poubelles.

160

Monsieur Nicolas Salis

Répond que c'est une excellente idée d'ouvrir un compte pour l'ASET et qu'il en discutera avec la boursière.

Répond qu'en effet CHF 27'409.40 ont été prélevés de la réserve. On ne supporterait pas un nouvel exercice comme ça. Sur ces CHF 27'409.40, CHF 18'638.95 sont des amortissements donc une charge comptable et non financière. Celle-ci sera réduite à CHF 10'000.- l'année prochaine sur encore 2 ans et donc les charges d'amortissement sont en train de s'éteindre. CHF 7'595.55 concerne l'achat de 3 caméras de vidéosurveillance. Ce montant ne se répétera pas l'année d'après.

170 *Monsieur Gérard Stettler*

Explique que la Municipalité est en pleine réflexion pour savoir si ce n'était pas trop optimiste en 2019 de baisser la taxe déchetterie de CHF 80.- et 75.-. Les coûts d'élimination ont tendance à augmenter. La taxe pourrait repasser à CHF 80.- en 2023. Ce n'est pas encore décidé mais envisageable.

Monsieur Lucien Ecoffey

Demande quelles sont les prestations concernées par le point 6d, page 3, du rapport de la Commission de gestion, concernant le compte 4200.318 et si la Commission de gestion a une évaluation du manque à gagner.

Monsieur Christian Noverraz

Répond que la Commission de gestion n'a pas pu avoir de chiffre sur le manque à gagner.

180 **Vote sur le préavis N° 2022-04**

- Oui : 38
- Non : 0
- Abstention : 0

Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter le préavis 2022-04 tel que présenté :

De donner à la Municipalité son approbation sur les comptes de fonctionnement 2021.

5. Préavis N° 2022-05 relatif au rapport de gestion 2021

Monsieur Nicolas Fontaine

Lit la conclusion du rapport de la Commission de gestion.

190 *Monsieur David Bailly*

Demande sur quoi est compté le rendement du bâtiment du Pressoir. Dans les comptes il y a CHF 38'266.05 de charges et CHF 56'340.- de revenus, d'où un bénéfice de CHF 18'073.95. Explique que CHF 18'073.95 à 0.571% donne CHF 3'200'000.- de travaux et il n'a pas souvenir qu'il y en ait eu pour autant que ça.

Monsieur Nicolas Salis

Explique que sur le principe le résultat est mis en rapport à la valeur au bilan, respectivement à la valeur fiscale lorsque la valeur au bilan est trop amortie pour en tirer un élément. Le rapport de gestion a été fait bien avant la clôture des comptes et ce n'est pas forcément CHF 18'073.95 qui ont été pris en compte lors du calcul de rendement du bâtiment.

200 *Monsieur David Bailly*

Demande comment est compté ce pourcentage.

Monsieur Nicolas Salis

Répond que 0.571% est plus proche du rendement budgétisé que du rendement effectif et qu'il apportera une réponse plus complète lors de la prochaine séance.

Monsieur Nicolas Fontaine

Souligne que c'est la première fois que des rendements figurent dans le rapport de gestion et que c'est une bonne idée.

Vote sur le préavis N° 2022-05

- 210
- Oui : 35
 - Non : 0
 - Abstention : 0

Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter le préavis 2022-05 tel que présenté :

De donner décharge à la Municipalité de sa gestion 2021 des affaires communales.

6. Elections statutaires

Election du Président

Monsieur Adrien Grisendi est élu tacitement par acclamation.

Election de la Vice-Présidente

220 Madame Annelise Graber est élue tacitement par acclamation.

Elections des scrutateurs

Madame Charlotte Panchaud et Monsieur Cédric Panchaud sont élus tacitement par acclamation.

Elections des suppléants

Monsieur Laurent Chapuis et Monsieur Fabien Panchaud sont élus tacitement par acclamation.

7. Propositions individuelles et divers

Madame Céline Moret

Demande à la Municipalité si c'est possible de remettre en place un système de patrouilleurs scolaires vers l'école et l'arrêt de bus dès la rentrée scolaire 2022.

Madame Carine Delpierre

230 Répond que la Municipalité va y réfléchir. Rappelle que s'il n'y a plus de patrouilleurs scolaires c'est parce que la patrouilleuse n'était pas respectée et était insultée. Même le jour de la formation avec la gendarmerie celle-ci avait reçu trois refus.

Madame Céline Moret

Annonce que le spectacle du ski club aura lieu les 12-18-19 novembre. Le billet coûte CHF 35.- et des planchettes apéro à CHF 20.- sont vendues pour sponsoriser l'événement.

Madame la Présidente

Informe que normalement il n'y a pas de publicité au point « propositions individuelles et divers » même si c'est très sympathique.

Monsieur Sébastien Bailly

240 Souhaite que la Municipalité apporte des réponses précises à ses questions concernant le miroir installé à l'angle du chemin de la Maréchaussée lors de la prochaine séance du Conseil.

Madame la Présidente

Propose à M. Sébastien Bailly de déposer une interpellation qui sera à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil.

Monsieur Sébastien Bailly

Répond qu'il ne souhaite pas déposer d'interpellation.

Monsieur Lucien Ecoffey

250 Explique être surpris qu'on discute sur le fait de répondre à un membre du Conseil en aparté, après une séance du Conseil. C'est intervenu plusieurs fois durant cette séance. Insiste en tant que conseiller pour avoir des réponses publiques.

Monsieur le Syndic

Répond à M. Lucien Ecoffey s'être entretenu avec M. Sébastien Bailly après la dernière séance mais que les réponses sont de toutes façons apportées devant le Conseil, comme convenu.

Répond aux questions de M. Sébastien Bailly :

1. De qui a émané la demande pour la pose de ce miroir ?
- Mme Catherine Imoberdorf et M. Laurent Imoberdorf
2. Quelle a été la réflexion préalable pour l'installation ?
- Comme il s'agissait d'une demande privée, il n'y a pas eu de réflexion municipale.
3. Qui a financé la pose de ce miroir et par conséquent en assume l'entretien et le remplacement en cas de nécessité (point 3 directive 05/17) ?
260 - Les demandeurs
4. Si le financement est public à combien se chiffre-t-il ?
- Il n'y a pas de financement public.
5. Dans quelle mesure aurait-il été possible d'appliquer l'art. 8 du règlement d'application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (RLRou) lors des travaux qui ont entraîné le remplacement de la haie par une palissade sur la parcelle 616 ?
- 75% des haies et des palissades devraient être démontées. La Municipalité reste souple pour les routes communales. En revanche, nous sommes obligés de demander l'avis du voyer pour les routes cantonales.
6. Est-ce que la distance de gabarits entre le miroir et le bord de la chaussée de 30 cm comme stipulé au point 3 de la directive 05/17 est bien respectée ?
270 - Le 9/10^e des panneaux de signalisation sur nos routes communales sont par définition trop près du gabarit. Tous les panneaux devraient être mis sur les propriétés privées. Non, les 30cm ne sont pas respectés.

7. Est-ce que l'autorisation du propriétaire du bien-fonds sur lequel le miroir est implanté a bien été requise ?

- La commune est propriétaire des biens fonds. Mme Catherine Imoberdorf et M. Laurent Imoberdorf ont écrit un courrier à la Municipalité et M. Laurent Imoberdorf s'est retiré pendant la délibération.

280 8. L'implantation a-t-elle bien fait l'objet d'une demande auprès de la DGMR ?

- Non, aussi bien que pour toutes les installations sur les routes communales.

Monsieur Sébastien Bailly

Remercie M. Laurent Imoberdorf pour ses réponses. Remercie également la Municipalité d'avoir entendu les questions de miroir notamment pour En Rebaton et d'avoir mis les choses en route.

Madame la Présidente

Rappelle les prochaines manifestations au village :

31 juillet : Fête nationale organisée par la jeunesse

9-10 septembre : Fête de la patate

Monsieur Patrick Oyon

290 Félicite le FC Bottens qui est monté d'une ligue.

La séance est levée à 20h19.

Procès-verbal approuvé par le Conseil le 7 novembre 2022.

Au nom du bureau du Conseil communal

300

La Présidente

Annelise Graber



La secrétaire

Audrey Kalbfuss